



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 27 avril 2009
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Michel CANEVET : CC Haut Pays Bigouden
- Daniel COUIC : CC Pays Bigouden Sud
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Jean-Claude SACRE, André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-Paul COZIEN : CC Pays Glazik
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ et PPC

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Membres excusés

- Alain PENNEC : COCOPAQ
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Yves CHATALEN : CMA29
- Jean-Paul STANZEL CC Pays Bigouden Sud
- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Maryvonne BLONDIN, CG29

Participaient également :

- Hélène EGU, CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU, CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Thomas FEREC : CC Pays Glazik
- Nathalie CONAN, Ronan MARCEL,, Stéphane TROPRES : Quimper Communauté
- Christophe PODEVIN, Pays de Douarnenez
- François CLEMENT, CCIQC
- Anne LE DUIGOU, Chambre d'Agriculture
- Yannick LEMOIGNE : CMA29
- Michel DAOUST, Betty ROBERT, Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Bernard POIGNANT ouvre la séance et présente son déroulement :

1/ Contrat de Pays

Il s'agira essentiellement d'acter la proposition de révision du Contrat de Pays, préalable aux discussions avec la Région avant signature du Contrat lui-même.

- Michel CANEVET effectuera une présentation de la maquette générale
- Jean-Claude LESSARD fera un premier commentaire au nom de la région

2 / Très Haut Débit

Hervé HERRY fera un point d'étape du dossier numérique

3/ Volet territorial du CPER :

Une fiche projet (remise sur table) présentée par François CLEMENT sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration

Bernard POIGNANT confirme que la date de l'assemblée générale en présence de Jean-Yves LE DRIAN est toujours fixée au 3 juillet.

Il indique aussi qu'une invitation a été adressée à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET pour être le grand témoin du Rendez-Vous Cornouaillais de l'automne, et qu'une réponse de sa part est attendue dans les deux semaines à venir.

1. Le Contrat de Pays

Michel CANEVET résume les principes de travail de la maquette générale :

- 4 réunions de travail organisées,
- Sur les 16 millions de l'enveloppe 2, 16 avaient été répartis, 4 restaient disponibles
- Un réexamen des projets a été initié, ce qui a été utile puisque le nombre de projets abandonnés n'est pas négligeable
- D'autres projets jugés importants pour le territoire ont donc pu être intégrés dans l'enveloppe 2
- L'équilibre territorial et l'équité entre les institutions ont été privilégiés
- Le passage du taux de subvention de 25 à 15 % a été acté pour les Z.A. La règle du montant éligible pour les ZA demande à être écrite par la région, sachant qu'un autofinancement de 20 % est exigé par la Région.
- Le total de la nouvelle maquette des projets retenus au titre de l'enveloppe 2 représente 20 358 644 €. Il manque 102 424 € qui pourraient être prélevés sur l'enveloppe 3 avec l'accord du conseil d'administration et de la Région
- L'enveloppe 3 a été effectivement consommée à hauteur de 40 % depuis 2006. Il reste potentiellement environ 1,2 Millions d'euros, au regard de l'ensemble des projets actuellement en instruction et après le transfert de 102 434 € sur l'enveloppe 2. La consommation significative de l'enveloppe 3 indique que les besoins sont également importants.

Bernard POIGNANT souligne que le transfert d'environ 100 000 € de l'enveloppe 3 à l'enveloppe 2 doit être acté par le Conseil d'Administration. Il indique que les axes privilégiés ont concerné le développement de l'emploi, l'attractivité du territoire et plus généralement les intérêts cornouillais. Il rappelle que la maquette présentée n'a valeur que de proposition car un contrat se signe à deux, et en l'occurrence avec la région qui aura ses propres remarques. Le contrat n'est pas bouclé, il fera l'objet de discussions, notamment et sûrement sur les Z.A.

Bernard Poignant demande à Jean-Claude LESSARD, qui s'exprime au nom de la Région, son avis et ses remarques sur cette maquette.

Jean-Claude LESSARD indique d'abord que la Région vient de proposer 2 dates pour la remise des propositions de révision des pays de Brest, Morlaix et Cornouaille : le 22 ou le 29 juin. Il fait part de sa satisfaction que la Cornouaille ait privilégié l'intérêt territorial et communautaire des projets contrairement à d'autres pays qui ont adopté des clés de répartition purement mathématiques au prorata de la population. Puis il émet un certain nombre de remarques :

- des précisions seront inévitablement demandées par la Région sur les dossiers qui ont évolué à la hausse ou à la baisse entre les deux moutures du contrat de pays ;
- les exigences initiales sur les ZA demeurent : cohérence territoriale, exigence Qualiparc, prise en compte des ventes de terrain, non prise en compte des zones commerciales,
- prise en compte des recettes des locations sur 10 ans pour les pépinières,
- sur le THD, les cibles qui seront mises dans l'enveloppe numérique de 1,8 M€ devront être précisées de manière à pouvoir justifier son insuffisance et donc le besoin d'un million supplémentaire dans l'enveloppe 2,
- Le pôle d'excellence rurale de Briec devra être renommé car la région n'intervient pas sur les pôles d'excellence rurale. Sa dénomination est à changer, son intérêt et son appellation économique sont à faire valoir,
- Il faudra regarder attentivement le projet d'organisation des politiques touristiques en Cornouaille, car les pays touristiques reçoivent des subventions sur les lignes sectorielles de la Région et il n'y a pas de cumul possible,
- Une interrogation subsiste concernant le projet de centre de formation de la CCI qui pose un problème de légalité et non de fonds. En effet la Région peut financer que ce qui relève de sa compétence, comme l'apprentissage ; or le projet de centre de formation de la CCI est orienté sur la formation continue qui rentre dans le domaine concurrentiel et le champ des appels à projet.. Une solution est à chercher avec les services de la Région.
- Concernant l'enveloppe 3, certains projets acceptés par la Région en commission permanente n'ont pas encore démarré. Un point de situation est à faire sur ces dossiers.

A la suite de ces remarques, une échéance est demandée par Michel CANEVET pour la remise des fiches projets au pays.

Bernard POIGNANT rappelle les exigences et émet les propositions calendaires suivantes :

- Ré-écrire les fiches projets modifiées : les raisons des hausses ou des baisses
- Rédiger les fiches pour les nouveaux projets : motivations et descriptions, plan de financement, échéancier. La fiche projet type a été envoyée à chaque EPCI.
- viser le 15 mai, dernier délai pour remettre les dernières fiches projets au pays
- recueillir l'avis du conseil de développement après avoir obtenu toutes les fiches
- retenir la date du 29 juin pour la remise du projet à la région

Il indique que le pays vise la session du Conseil régional d'octobre et qu'il convient donc de se mettre d'accord sur ce calendrier, d'autant que l'AG du 3 juillet permettra de dialoguer avec Jean-Yves le DRIAN sur ce projet de Contrat.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de ce qui suit :

- remise des fiches projets au pays au plus tard pour le 15 mai. D'ici-là les fiches doivent être envoyées au fil de l'eau et le pays est à la disposition des organismes pour les aider dans leur démarche
- recueillir l'avis du conseil de développement à la suite
- retenir la date du 29 juin pour négocier le projet de Contrat avec la région
- transférer environ 100 000 € de l'enveloppe 3 à l'enveloppe 2 de manière à couvrir le surplus de besoin de financement.

2. Le très haut débit

Hervé HERRY dresse un bilan de la situation. A ce jour, 5 présentations ont été faites aux EPCI, l'objectif étant de les rencontrer toutes d'ici juin-juillet. Ces rencontres ont mis en évidence que l'enjeu du numérique est bien mesuré partout, ainsi que la nécessité d'éviter une fracture numérique. Beaucoup de questions ont été posées car le sujet est très technique et complexe d'autant qu'il implique beaucoup d'acteurs institutionnels (Région, département, pays) et opérationnels (France Télécom, opérateurs...). Une attente très forte se fait sentir sur la concrétisation du sujet (où et comment). Hervé HERRY indique aussi avoir beaucoup insisté sur le sujet de la connaissance et de l'utilisation des usagers, et il estime que l'objectif est atteint concernant la sensibilisation des élus.

Il indique qu'il devient urgent de commencer la phase d'études, et d'embaucher un chargé de mission dont le rôle sera :

- d'aider chaque EPCI à définir son schéma
- d'établir le schéma directeur optique du Pays de Cornouaille
- de définir le schéma de services numériques : axes et usages
- de travailler avec France Télécom et les opérateurs en définissant des ambitions communes
- Définir et suivre les études pour la période 2009/2010
- Suivre les réalisations d'aménagement à partir de 2011

Nicolas MORVAN demande une précision sur le fait que ce chargé de mission dispensera les EPCI de prendre un cabinet d'études. Hervé HERRY précise en réponse que le chargé de mission sera un coordinateur entre les EPCI, il sera à leur disposition pour les aider à analyser leurs priorités et il définira le schéma de la Cornouaille. Les études seront réalisées à l'échelle du pays.

Jean-Claude SACRE souhaite que le chargé de mission définisse une méthodologie pour aider les communautés de communes.

Bernard POIGNANT précise que l'embauche d'un chargé de mission sera financée par l'enveloppe spécifique de 1,8 M€ de la Région, mais que des liens sont à faire avec le Conseil général pour son financement.

Michel CANEVET soulève la question de la propriété des réseaux et estime qu'une étude juridique pointue est également nécessaire et importante.

Des questions subsistent concernant la prise en charge du coût de l'acheminement de la fibre optique vers un point d'entrée de chaque EPCI. Hervé HERRY indique que le point d'entrée dans chaque EPCI devrait être pris en charge par le CG29, sans confirmation pour le moment. Il faut avancer même si il n'y a pas toutes les réponses aujourd'hui.

De la même façon, sur la question de l'utilité de déployer un réseau parallèle à celui de France télécom, il estime qu'il faudra travailler avec France Télécom, mais ne pas laisser France Télécom prendre le monopole du numérique.

3. CPER – Volet territorial Pays de Cornouaille

François CLEMENT présente à l'assemblée la fiche-projet intitulée « aide à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un nouveau contrat de gestion des ports cornouillais ». Il explique que l'idée est de rationaliser la gestion des 7 ports de pêche et de n'avoir plus qu'une seule concession au lieu des 7 actuellement en vigueur. La complexité du droit français et communautaire et les expertises et analyses préalables à la mise en place d'une concession unique justifient le besoin d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dont le coût est de 31 385 €.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la fiche présentée.

Bernard POIGNANT clôt la séance, en insistant sur la nécessité de respecter la méthode et le calendrier de révision du Contrat de Pays.